

LA SANTE CONNECTEE ET « SON » DROIT

Approches de droit européen et de droit français

Définie par la Commission européenne comme « l'application des technologies de l'information et des communications dans le secteur de la santé » (2004), la e-santé suscite un fort engouement auprès des industriels comme des pouvoirs publics. La e-santé serait l'Eldorado de demain pour la santé offrant tout à la fois des perspectives pour le renforcement de la qualité de la santé et pour l'assainissement des finances des systèmes de santé.

Pourtant la diversité des données générées et traitées par le biais de la e-santé invite à porter un regard prudent quant à la protection de ces données. La e-santé permet sans doute des avancées non négligeables en matière de qualité des soins mais comment garantir, dans le même temps, la protection de nos droits et libertés ?

La manifestation scientifique entend donc porter un regard juridique constructif sur la e-santé, en proposant deux échelles d'analyse - l'échelle européenne et l'échelle nationale - et en mêlant à la fois des analyses *théoriques*, sur la protection des données numériques de santé, sur la réglementation relative aux dispositifs médicaux...mais aussi des analyses de *praticiens* afin de connecter notre sujet d'étude avec son objet réel.

Plus d'informations sur le projet e-santé APPRISE à l'adresse suivante : <http://www.estellebrosset.eu/recherche/apprise-esante/>

Direction scientifique

- Estelle **BROSSET**, Professeure de droit public, Aix-Marseille Université, estelle.brosset@univ-amu.fr
- Guylène **NICOLAS**, Maître de conférences en droit public, Aix-Marseille Université, guylene.nicolas@univ-amu.fr
- Sophie **GAMBARDELLA**, Ingénieur de recherche, docteur en droit, Aix-Marseille Université, sophie.gambardella@univ-amu.fr

Avec le soutien du Centre d'excellence Jean Monnet



FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE D'AIX-EN-PROVENCE

Colloque du Centre d'études et de recherches internationales et communautaires (CERIC – UMR DICE 7318) et du Centre de droit de la santé (CDSA – UMR ADES 7268)

LA SANTE CONNECTEE ET "SON" DROIT

Approches de droit européen et de droit français



En salle des actes
**VENDREDI 25
NOVEMBRE 2016**
A partir de 8h30
Entrée libre sous réserve
d'inscription



La santé connectée et « son » droit

8h30 - Accueil des participants

8h45 - Allocution d'ouverture - Jean-Philippe AGRESTI, Professeur des Universités - Vice-président en charge du partenariat avec le monde socio-économique AMU, Vice-doyen en charge des affaires générales de la Faculté de droit et de science politique

Introduction du colloque

Estelle BROSSET, Professeure des Universités, Aix-Marseille Université
Guylène NICOLAS, Maître de conférences, Aix-Marseille Université

9h30 - 11h20

Regards pluridisciplinaires sur la santé connectée

Sous la présidence de Michel SIGNOLI

Directeur de recherches, Aix-Marseille Université

Le regard du technologue

Rachid BOUCHARAKOUR, Professeur des Universités, directeur de l'IM2NP, AMU.

Le regard du médecin

Jean-Claude DE HARO, Professeur de cardiologie, rythmologie à l'hôpital de la Timone, Marseille.

Le regard du politiste

David SMADJA, Maître de conférences en science politique, Université Paris-Est Marne-la-Vallée.

Le regard du philosophe

Pierre LE COZ, Professeur des Universités, Aix-Marseille Université.

Le regard du juriste

François VIALLA, Professeur des Universités, Université de Montpellier.

Débats

11h20 - Pause café

11h30-12h30

La santé connectée Les réponses du droit

1. APPROCHES DE DROIT EUROPEEN

Sous la présidence de Nathalie RUBIO,

Professeure des Universités, Aix-Marseille Université

Vues d'ensemble

La santé connectée et le droit de l'Union européenne : nulle part et partout ?

Estelle BROSSET, Professeure des Universités, Aix-Marseille Université.

Droit de la santé connectée : entre Charybde et Scylla.

Isabelle ANDOULSI, avocate, Membre de Health Connect Partners.

La stratégie du Conseil de l'Europe en matière de e-santé. Nahela EL BIAD,

Doctorante Aix-Marseille Université, CERIC-UMR DICE 7318.

Débats

12h30 - Déjeuner

La santé connectée et « son » droit

13h30 -15h20

Tables Rondes

Sous la présidence d'Estelle BROSSET

Professeure des Universités, Aix-Marseille Université

La santé connectée et le droit des dispositifs médicaux

Le droit de l'Union européenne en

matière de dispositifs médicaux :

permanence et nouveautés.

Aurélien PEREZ, Pharmacien, Administrateur, Commission européenne.

Statut des objets connectés de santé et dispositifs médicaux

Audrey BRONKORST, Avocate, Cabinet Delsol.

La santé connectée et le droit des données personnelles

La protection par le droit européen des données personnelles et de santé

Sophie GAMBARELLA, Docteur en droit, Ingénieur de recherche A*MIDEX, Aix-Marseille Université.

La protection des données de santé : l'approche de la CNIL.

Délia RAHAL-LÖFSKOG, Chef du service de la santé à la CNIL.

Débats

15h20 - Pause café

15h45-18h

2. APPROCHES DE DROIT FRANÇAIS

Table Ronde

Sous la présidence de Caroline BERLAND-BENHAIM

Maître de conférences, Aix-Marseille Université

L'open data en matière de santé en France

Céline CASTETS-RENARD, Professeur des Universités, Université Toulouse Capitole.

L'encadrement de la pratique de la télémédecine : des exigences excessives ?

Vincent VIUJAS, directeur d'hôpital, chargé d'enseignement à la Faculté de droit et science politique d'Aix-en-Provence.

L'impact de la santé connectée sur le droit des malades.

Guylène NICOLAS, Maître de conférences, Aix-Marseille Université.

La prise en charge financière des objets de santé connectés.

Anaëlle CAPPELLARI, Maître de conférences, Aix-Marseille Université.

Les droits du salarié confrontés aux objets connectés de santé.

Rodolphe MARTINIÈRE, Doctorant, Aix-Marseille Université

Débats

Fin de la journée à 18h